les derniers restes du festin catholique ; il faut revenir aux nourritures essentielles. Notre esprit lassé de deux siècles de rationalisme, n'a pas encore la fermeté que requièrent les certitudes totales ; mais il se sent attiré par le parfum de l'Evangile, son esprit bienfaisant, social, altruiste, en parfaite conformité avec les nouvelles aspirations, vers une surélévation de la pauvre vie terrestre. Les doctrines d'école n'ont que peu de prise sur le public qui ne présente de ce côté aucune anse pour le secouer. Mais les âmes inquiètes, les esprits revenus de loin, les volontés éprises d'action social, les politiques à la recherche de l'arôme divin, conservateur des sociétés, se tournent instinctivement vers le Christ et son Message irremplaçable. Voilà le secret du succès de la « Samaritaine » de Rostand, des vers de François Coppée, de « Quo Vadis » de Sienkiewics, etc., etc.

Cette correspondance des « Echos de l'Evangile » avec l'état des esprits assurera au luth de notre poète toute sa résonnance, si les journaux lui donnent l'hospitalité due.

J'apporte en éclaireur mon premier tribut. Tous les « Romains » n'adorent-ils pas ce bon, ce doux, ce fier et spirituel « Romanus », son grave nom de guerre TIBER.

LES TROUBLES D'ALGER

Paris, 2 mai. — Les efforts tentés par les journaux dreyfusards, ministériels et socialistes, pour réduire à un simple incident l'odieux attentat commis contre M. Max Régis, prouvent bien qu'ils sont gênés ; ils défendent faiblement l'agresseur principal, M. Talhouidec.

C'est la Maison du Peuple d'Alger qui est accusée, par la « Libre Parole », d'avoir abrité, par ordre de Lutaud, « des vagabonds, des faux ouvriers qui sont un objet de répulsion et de dégoût pour cette population laborieuse d'Alger, si indépendante et si honnête. »

Arrêté de M. Max Régis

M. Max Régis, dit le « Journal », vient de prendre un arrêté appuyé sur des considérants relatifs à l'insubordination des chefs de la police et à leur manque de déférence vis-à-vis du maire et des magistrats municipaux d'Alger. Il leur reproche de n'avoir pas empêché le guet-apens dont il fut victime, alors qu'ils étaient au courant de la situation, et il révoque de leurs fonctions quatre d'entre eux.

L'interpellation à la Chambre

En attendant que le ministère ait donné un successeur au préfet Lutaud, M. Edouard Drumont, député d'Alger, a adressé à M. Deschanel la lettre suivante :

1er mai 1901.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que je me propose, à la rentrée des Chambres, d'interpeller M. le Président du Conseil sur la tentative d'assassinat dont a été victime M. Max Régis, maire d'Alger, et qui a été organisée par M. le Préfet Lutaud.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Edouard DRUMONT, député d'Alger.

Le duel Firmin Faure-Louis Say

Oran, 2 mai. — Mardi soir, au théâtre, un guet-apens fut tendu à Firmin Faure. M. Louis Say, excité par les judaïsants et les juifs, profita de l'inattention du député pour se livrer à des voies de fait.

Faure s'étant levé pour corriger l'agresseur, en fut empêché par la police, qui protégea son adversaire.

Faure envoya aussitôt ses témoins, Paul Irr et Collet.

Une rencontre a eu lieu hier soir, à six heures, à la ferme de Mercerон.

A la suite d'un engagement très vif, Louis Say fut atteint d'un coup d'épée qui lui perfora la main droite et causa une forte hémorragie.

La rentrée de Firmin Faure à Oran fut accueillie aux cris de « Vive Faure ! A bas les Juifs ! »

LA SANTÉ DE M. JONNART

Antibes, 2 mai. — Bien que le docteur Legendre ait prescrit à M. Jonnart un repos complet, le gouverneur général de l'Algérie tient absolument à retourner à Alger par le prochain paquebot. Il espère pouvoir prendre directement, sans trop de fatigues, les mesures qui concernent la situation.

Sauf imprévu, M. Jonnart quittera donc Antibes demain vendredi après-midi pour s'embarquer à Marseille.

M. Jonnart a, d'ailleurs, déjà pris d'Antibes l'arrêté suivant, en date du 1er mai :

Le gouverneur général, estimant qu'à l'heure actuelle le maintien de l'ordre à Alger doit être plus que jamais assuré, a pris, d'accord avec l'autorité militaire, l'arrêté ci-après, en vertu des dispositions du 20 août 1898 :

Article premier. — Est interdit tout attroupement sur la voie publique. Après les sommations requises, tout attroupement sera dissipé par la force.

Art. 2. — Toute réunion publique ayant pour objet d'exciter les citoyens les uns contre les autres, ou contre l'autorité, est interdite et sera immédiatement dissoute.

Art. 3. — Tout propriétaire de café ou de lieu de réunions contraires à la loi du 30 juin 1881 encourra les mesures prévues par les lois.

Art. 4. — Tout indigène ou tout étranger qui aura troublé la paix publique sera l'objet de telles poursuites judiciaires que de droit.

Art. 5. — Le préfet d'Alger et le général commandant la garnison d'Alger sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Antibes, le 1er mai 1901.

Signé : JONNART.

LE CRIME DE CORANCEZ

Le père Brière est-il coupable ?

Paris, 2 mai. — Notre confrère de l'« Echo de Paris », M. Marcel Hutin, continue son enquête sur le drame de Corancez. On lit aujourd'hui dans la correspondance qu'il envoie à son journal :

« Il peut être bien tranquille, le père des cinq pauvres petites victimes de Corancez, sur l'attitude de ses frères et sœurs : ce n'est pas par le canal de sa famille que la justice songera à tirer des charges ou même la moindre supposition contre Edouard Brière.

» Je ne dis pas que ses frères ou ses sœurs se feraient couper en morceaux plutôt que d'admettre la possibilité du crime d'un des leurs. Mais dans sa famille on persiste à reprocher au parquet de Chartres d'avoir voulu marcher trop vite dans le sens de l'éclaircissement du sombre mystère, en choisissant comme accusé l'homme qu'ils avaient sous la main, blessé et anéanti. »

Notre confrère a pu interroger longuement M. Juste Brière, le frère cadet du prisonnier, et lui a demandé naturellement son opinion sur l'assassinat.

« — A quoi l'assassinat de ses cinq enfants l'aurait-il avancé ? A moi il devait 350 fr., en tout et pour tout. A Boucherеau, qui est en garnison dans un régiment de Versailles, il devait sa part d'héritage de sa mère. Ce n'était pas une très grosse somme. Le soldat a dû lui demander 20 fr., comme il le faisait de temps en temps. Pas de raison non plus pour assassiner.

» — Mais alors, qui a pu faire le coup ?

» — Qui, sinon quelqu'un qui ait à se venger de lui ou de sa famille ? Est-ce que je sais, moi ? Mais il me semble que le parquet n'aurait pas dû, sur la foi du docteur Bouchard, le considérer immédiatement comme le criminel. Le docteur Bouchard a prétendu qu'il avait été étonné que sa femme, qu'il avait soignée dans le temps, fût morte en convalescence, comme si la chose n'était pas fréquente. Avec ça que les médecins ne prétendent pas qu'une opération a parfaitement réussi, bien que leur client en meure. C'est ce qui a dû arriver pour ma pauvre belle-sœur. Pourquoi n'avoir pas fait part de ses soupçons dans ce temps-là ? Enfin, comme M. Martin, le maire de Corancez, un honnête homme, comme M. Sauger, l'aubergiste, un autre honnête homme, qui étaient et restent ses amis dans le malheur, je dirai :

« Pour que je croie à sa culpabilité, il faudra que je l'entende lui-même en faire l'aveu ! Pas avant !... » Je ne crois pas que ce sera pour bientôt... »

TROUBLES A LEMBERG

Les excès des Sans-Travail. — Scènes de désordres et de pillage. — Plusieurs blessés

Vienne, 2 mai. — Depuis deux jours, des foules nombreuses d'ouvriers sans travail donnent de sérieuses préoccupations aux autorités de Lemberg, en Galicie.

Ces ouvriers ont pillé les boulangeries et les épiceries et sont allés jusqu'à s'emparer des rations de pain contenues dans le fourgon militaire et destinées aux troupes de la garnison. Ensuite, ils ont brisé les vitres à plusieurs magasins, bureaux de journaux, bureaux de l'administration, y compris les vitres du consulat russe.

LES AFFAIRES DE CHINE

Pao-Ting-Fou, 30 avril, via Pékin, 1er mai. — On attend ici l'arrivée du général Kettler. Hier est arrivé un train venant du sud et ramenant des blessés. Un bataillon de l'expédition allemande retourne à Pékin par les montagnes ; les autres retournent par la plaine. Le général Bailloud et les troupes françaises arriveront demain à Tin-Tchéou, tête de ligne de la voie ferrée.

Combat entre Russes et Chinois en Mandchourie

On mande de Pékin, 1er mai, à la « Gazette de Cologne » :

« Les Russes ont eu, près de Moukden, capitale de la Mandchourie, avec les Chinois, un combat violent, dans lequel ils ont perdu 60 hommes, tant blessés que morts et disparus ; quatre officiers sont parmi les morts. Parmi les blessés se trouve le général Zerpitski. »

On annonçait, il y a une huitaine de jours, d'après une dépêche de Londres, que cinquante mille Chinois étaient fortement retranchés sur trois points aux environs de Moukden, capitale de la Mandchourie. Ils étaient armés de fusils Mauser et possédaient 30 canons Krupp. Déjà, au commencement du mois, en attaquant une de ces positions, l'amiral Alexieff avait perdu treize hommes tués, quatre officiers et vingt-huit hommes blessés. La situation militaire en Mandchourie se présentait déjà comme très grave.

Les prétendues « prises » de guerre

Paris, 2 mai. — On confirme l'inexactitude des informations publiées depuis quelques jours par plusieurs journaux et concernant de prétendues distributions de parts de prises faites aux troupes revenues de Chine.

« Dès les premières informations parues, dit une note officieuse, le ministre de la marine, ayant demandé des renseignements au préfet maritime de Toulon, reçut la dépêche suivante :

« Toulon, 29 avril. — Des chèques nominatifs pour des soldats retour de Chine étant arrivés au trésorier du 5e colonial, cet officier les a immédiatement distribués en dehors de l'intervention du commandement. »

Une enquête est ouverte.

Bulletin météorologique

ROUBAIX, jeudi, 2 mai 1901.

2 heures soir, 15° au-dessus de zéro, 771, beau temps.
5 heures soir, 14° au-dessus de zéro, 771, beau temps.
9 heures soir, 11° au-dessus de zéro, 771, beau temps.

Vendredi, 3 mai 1901.

Minuit, 10° au-dessus de zéro, 771, beau temps.
2 heures matin, 9° au-dessus de zéro, 771, beau temps.

LA PETITE FEUILLE CATHOLIQUE

« La Petite Feuille Catholique » est distribuée gratuitement chaque semaine, dans toutes les maisons de la ville de Roubaix.

Les catholiques qui constateraient des irrégularités dans cette distribution sont priés d'en informer par écrit le gérant, M. I. Duquenne, 71, Grande-Rue.

SAVON PARIS-MÉNAGE
pour le linge et pour les laines
Exiger rigoureusement le titre

Chronique Locale

ROUBAIX

MORT DE M. HENRI PATTYN. — L'industrie roubaisienne, les œuvres sociales et charitables de notre ville viennent de faire une grande perte. M. Henri Pattyn, fabricant de tissus est mort, jeudi matin, emporté à l'âge de 44 ans, en pleine activité.

M. Henri Pattyn dirigeait, avec son frère, l'importante maison qui porte son nom. Travailleur acharné, esprit très ouvert, il était parvenu à se placer rapidement au premier rang parmi nos industriels. Il possédait au plus haut degré l'esprit d'initiative, combattant sans trêve ni repos sur le champ de bataille des affaires, ne se contentant jamais des résultats acquis, ayant toujours le désir de faire mieux.

Le jury de l'Exposition de 1900 avait récemment récompensé ses efforts en accordant à sa maison, — qui participait cependant pour la première fois à une exposition, — une médaille d'or.

Le défunt faisait partie de la Société industrielle et commerciale depuis sa fondation ; là aussi il acquit bientôt une place prépondérante, ayant su faire apprécier son exceptionnelle valeur et les belles qualités de son intelligence. Il était, depuis quelque temps déjà, vice-président de la section des fabricants de tissus de fantaisie.

Catholique sincère et pratiquant, M. Henri Pattyn avait la notion exacte des devoirs qui incombent à un patron occupant comme lui un personnel très nombreux. Les questions sociales le passionnaient véritablement. Il montrait pour ses ouvriers la plus grande sollicitude; aussi ses collaborateurs lui témoignaient-ils une réelle affection.

Il savait, mieux que personne, soulager discrètement une misère, apporter au malheureux en même temps que le secours matériel, la bonne parole qui console et fortifie.

Tout le bien qu'il faisait, il tenait à le faire sans bruit, sans éclat, sa modestie égalant son inépuisable charité.

M. Henri Pattyn meurt dans la force de l'âge frappé au milieu d'une carrière brillante, ayant encore devant lui un avenir plein d'espérance, ravi brusquement à l'affection de sa femme et de ses cinq enfants. Il souffrait depuis quelques semaines d'un rhumatisme sans que son état inspirât pourtant de trop graves inquiétudes ; il a été enlevé presque subitement jeudi matin, à sept heures. Coïncidence pénible, au moment où M. Henri Pattyn rendait le dernier soupir, l'une de ses filles faisait sa première communion à l'Externat de la Sagesse.

Cette mort imprévue causera non seulement à Roubaix-Tourcoing, mais dans toute la région, une profonde et douloureuse impression.

Nous adressons à Mme Pattyn-Derville, à ses enfants, à M. Georges Pattyn son frère et associé, et à toute sa famille, l'expression de notre sympathie attristée.

A. R. F.

LES TAXES DE REMPLACEMENT

Une réunion de l' « Union Commerciale » Vote d'un ordre du jour de protestation

Le comité de l'« Union Commerciale » avait convoqué ses adhérents à une assemblée générale extraordinaire, qui a eu lieu, jeudi soir, au « Café Pandore », rue Pauvrée. Cette importante réunion avait pour but l'examen du projet de suppression de l'Octroi voté par la municipalité et des taxes de remplacement proposées.

M. Wicor, qui présidait, a pris le premier la parole. Il a expliqué pourquoi l'« Union Commerciale » avait cru de son devoir de réunir ses adhérents ; c'est pour défendre leurs intérêts gravement compromis par la suppression de l'Octroi, telle que vient de la voter la municipalité.

Après lui, M. René Blauwart a fait une critique très juste des différentes taxes de remplacement, de celles, du moins, qui lèsent les intérêts des petits commerçants. Il a surtout fait un grief à la majorité du Conseil municipal de vouloir faire payer aux contribuables roubaisiens, sans l'aide des étrangers, 3.399.800 francs de taxes, alors qu'il leur faisait payer, par l'Octroi, avec l'aide des étrangers, seulement 2.880.000 fr.

M. Blauwart s'est encore attaché à prouver qu'après la suppression de l'Octroi, le prix des denrées resterait aussi élevé qu'auparavant et qu'il ne serait plus possible au petit commerce roubaisien de lutter contre la concurrence des commerçants étrangers moins imposés.

C'est au nom du comité tout entier que M. Clément Florin a fait ensuite une déclaration importante dont voici les principaux passages :

« Je tiens à affirmer d'abord que l' « Union Commerciale » a toujours été, est encore, et restera une institution libre dans toute l'acception du mot et de la chose, jouissant d'une indépendance absolue, n'ayant aucune espèce d'attache avec quelque parti politique que ce soit et n'aspirant à rien d'autre qu'à remplir le mieux possible son mandat, qui est de se consacrer à la défense des intérêts du commerce français en général et de celui de Roubaix en particulier.

» J'arrive à cette autre déclaration, dont l'importance n'échappera à personne, je l'espère. Jamais l' « Union Commerciale » ne fera d'opposition systématique à n'importe quelle administration municipale, mais elle combattra résolument et de tout son pouvoir les mesures qui lui paraîtront devoir compromettre le développement et l'avenir de notre laborieuse cité, d'où qu'elles viennent et quels qu'en soient les auteurs. C'est ainsi, que pour appuyer mon dire, je rappellerai l'attitude qu'a prise l' « Union Commerciale » vis-à-vis du clergé quand celui-ci avait imaginé de poursuivre l'œuvre de supprimer les fleurs et les couronnes. En cette circonstance, comme celle qui motive la réunion d'aujourd'hui, elle n'a pas davantage hésité à remplir ce qu'elle considère comme son devoir.

. . . .

» Enfin, je vous ferai cette autre déclaration, c'est que si nous avons pris, nous, membres du Comité, la résolution de faire entendre, par voie de pétitions, le mécontentement des commerçants au sujet des taxes de remplacement votées par le Conseil municipal, c'est qu'elles nous paraissent injustes dans leur ensemble et que nous ne pouvons comprendre et admettre la suppression des octrois, qu'autant qu'elle soit faite par les soins de l'Etat. Nous pensons, en conscience, que ce serait, en effet, commettre la plus grande énormité administrative que de persister à vouloir l'abaissement des barrières à Roubaix quand les villes voisines, plus prudentes et plus soucieuses de leurs intérêts, continuent à maintenir les leurs.

» Nous pensons qu'il n'est pas besoin de rechercher d'autres raisons, celle que je viens d'indiquer suffit à elle seule pour faire ressortir l'injustice et l'iniquité qu'il y aurait à ce que, dans ces conditions, les taxes de remplacement fussent uniquement appliquées à Roubaix. »

D'unanimes applaudissements ont accueilli ces dernières paroles.

M. Cateau, secrétaire général a lu l'ordre du jour suivant qui a été adopté à mains levées, à l'unanimité :

« Ordre du jour de protestation contre les taxes de remplacement voté par l'assemblée générale de l'« Union Commerciale », le 2 mai 1901.

» Après avoir entendu plusieurs de ses membres au sujet des conséquences devant résulter pour le petit commerce de Roubaix de la délibération du Conseil municipal portant vote d'un certain nombre de taxes destinées à assurer la suppression de l'octroi ;

» Considérant que si la suppression de l'octroi, envisagée comme mesure d'ensemble s'appliquant à toute la France, est chose désirable; il ne saurait en être de même pour une suppression de ce genre réduite à la seule ville de Roubaix ;

» Que ce principe admis, on ne peut que déplorer un acte isolé qui fait courir à la ville de Roubaix le danger d'une telle expérience, sans espoir de compensation d'aucune sorte ;

» Que d'ailleurs les taxes de remplacement proposées pour la réalisation de cette soi-disant réforme, menacent d'être infiniment plus lourdes à supporter pour la population que ne le sont la plupart des taxes d'octroi, et que par suite elles compromettent non seulement l'existence du petit commerce, mais aussi la prospérité générale de la ville ;

» Que notamment les taxes sur la propriété bâtie et non bâtie et celle sur l'habitation sont tellement exagérées qu'en déterminant une hausse certaine de 12 à 15 % sur les loyers, elles placent tous les habitants de Roubaix, riches et pauvres, ouvriers, employés et commerçants, dans une situation nettement inférieure à celle des habitants des communes voisines ;

» Que cette situation critique s'empirera fatalement encore du fait des autres taxes telles que celles sur l'alcool, sur la surface de chauffe, sur les chevaux et les domestiques qui atteignent des catégories particulières de commerçants ou d'industriels, mais qui ont nécessairement leur répercussion sur l'ensemble des intérêts de la ville de Roubaix ;

» Que le premier résultat à attendre de l'application des nouvelles taxes municipales sera de pousser de plus en plus l'industrie et la population vers les communes extérieures et de tarir ainsi la source de profits dont vivent tous les détaillants roubaisiens.

» Que par ce fait joint à celui résultant de l'augmentation de ses frais généraux, le petit commerce verra diminuer le chiffre déjà bien restreint de ses affaires par la disparition d'une partie de sa clientèle et par la concurrence trop facile que les commerçants du dehors viendront lui faire sur place grâce à leurs moindres charges ;

» Que cette concurrence n'aura pas pour effet, comme on pourrait le croire, d'améliorer la situation de la classe ouvrière, puisque par les augmentations de loyer, les taxes nouvelles d'habitation et les autres impôts qui vont l'atteindre désormais, celle-ci aura à supporter des charges dont elle est actuellement exempte et qui la frapperont beaucoup plus durement que ne le font les taxes d'octroi.

» Que par conséquent la population locale ne peut être que dupe de la suppression de l'octroi dans les conditions où on la lui présente, cette suppression favorisant absolument les communes voisines aux dépens de Roubaix.

» Que l'on peut déjà se rendre compte de la mauvaise impression produite par le vote des taxes de remplacement, en considérant le nombre considérable de maisons qui sont actuellement vacantes à Roubaix, alors qu'il n'en existe que peu ou point dans les environs.

» Qu'il faut conclure que jusqu'à nouvel ordre et en attendant qu'une loi intervienne pour régler, au mieux des intérêts de tous, la suppression générale des octrois, il est désirable de s'en tenir, à Roubaix, aux prescriptions de la loi du 29 décembre 1897 sur le dégrèvement partiel des boissons hygiéniques ;

» Que c'est ainsi, d'ailleurs, qu'ont agi la presque généralité des villes où il existe un octroi ;

» Proteste contre les taxes de remplacement votées par le Conseil municipal de Roubaix, dans sa séance du 12 avril 1901, en vue de la suppression de l'octroi, et sollicite leur rejet par le Gouvernement et par les Chambres ;

» Demande en attendant qu'une loi règle, par mesure d'ensemble, la question des octrois, que la ville de Roubaix s'en tienne à l'application pure et simple de la loi du 29 décembre 1897, sur le dégrèvement partiel des boissons hygiéniques. »

Cette protestation sera adressée à M. le Préfet du Nord et à M. le Ministre des Finances.

Il était dix heures quand cette réunion a pris fin.

LA FETE DU 5 MAI. — Le programme de la fête du 5 mai a été affiché jeudi matin. Nous le reproduisons à titre d'informations :

Fête du travail. Journées des samedi 4 et dimanche 5 mai.

Programme. — Journée du samedi 4 mai. — La fête sera annoncée par des salves d'artillerie. — Secours extraordinaires aux indigents du Bureau de bienfaisance. — Distribution des gâteaux aux élèves des écoles communales.

Journée du dimanche 5 mai. — Amélioration de l'ordinaire des pensionnaires des Hospices. — A sept heures du matin, concours de pinsons ; 350 francs de prix en espèces. Les quartiers et les lieux d'inscription seront ultérieurement désignés. — A dix heures, concours de chant individuel et concours pour duos lyriques et comiques. Diplômes, objets d'art et 410 francs de prix en espèces. Les concurrents en division d'excellence, hommes et femmes, et en division d'honneur concourront au Théâtre de Roubaix. Les chanteurs lyriques des première et deuxième divisions concourront au siège de la société coopérative « La Paix », boulevard de Belfort, où auront lieu les concours de duos. Concours d'honneur au Théâtre de Roubaix. Ce concours est exclusivement réservé aux chanteurs ayant précédemment obtenu un prix d'honneur. — A la même heure, concours de déclamation : diplômes, médailles et 225 francs de prix en espèces. Les drames et les deux divisions d'excellence (dramatique et comique) pour hommes, concourront chez Mme Veuve Dominique Rousseau, rue de l'Alouette. Les concurrents des première et deuxième divisions pour hommes, concourront dans la salle Philémon, rue Pierre-Motte. Les prix seront distribués chez Mme Dominique Rousseau. Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de la Mairie. — Concours d'honneur, dans la salle de Mme Dominique Rousseau. — A onze heures et demie, réception par l'administration municipale, des syndicats et associations ouvrières. Vins d'honneur. Les revendications ouvrières seront adressées au groupe socialiste de la Chambre des députés. — A partir de une heure et demie après-midi, jeux populaires dans tous les quartiers de la Ville. — De deux à cinq heures et demie de l'après-midi, (Grand'-Place), lancement de ballons pilotes, caricatures, etc., par M. Desbarbieux. A quatre heures, (place du Commerce), fête de gymnastique par la société municipale « La Roubaisienne ». — A quatre heures et demie, (place Carnot), mouvements d'ensemble et danses par les enfants du peuple. — A cinq heures et demie (place de la Liberté), ascension aérostatique du ballon « Le Titan », monté par MM. Glorieux père et fils, qui exécuteront des exercices à double trapèze au départ ou feront opérer une descente en parachute. — De sept heures et demie à onze heures et demie du soir, au square Pierre Catteau, grand concert public, par les sociétés subventionnées de la Ville. Une prime de 20 francs sera payée à chaque société qui aura participé à la fête. Une autre prime de trente francs sera tirée au sort entre toutes les sociétés. — Illuminations au gaz, à l'électricité et à giorno de l'Hôtel de Ville et du square Pierre Catteau. — A neuf heures du soir, grands bals populaires (les endroits seront prochainement désignés). — Brillantes illuminations à l'Hôtel de Ville et aux bals populaires. Les habitants sont invités à illuminer les façades de leurs maisons. Les débits de boissons pourront rester ouverts durant la nuit du dimanche 5 au lundi 6 mai. — La Commission municipale des fêtes : L. Bailleul, A. Carpentier, P. Ton...

DERNIÈRE HEURE

3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) **3e ÉDITION**

LES BAGARRES D'ALGER

L'ETAT DE MAX REGIS ET DE SON FRERE LES ENQUETES

Alger, 2 mai. — L'état de Max Régis est aujourd'hui assez satisfaisant. Les médecins considèrent que, pour le moment du moins, toute complication est écartée. L'état de son frère, M. Louis Régis, qui, hier soir, inspirait d'assez vives inquiétudes, est aussi en voie d'amélioration. Le blessé a reçu des coups par tout le corps. L'administration préfectorale cherche à accréditer cette version que les amis de M. Régis ont provoqué et frappé les premiers. L'opinion publique a déjà fait justice de cette calomnie. Ce matin l'« Anti-juif » a paru avec ce titre en manchette : Un préfet assassin. On s'arrachait le numéro.

Le calme paraît définitivement rétabli. Les troupes ont regagné leurs casernements. Les gendarmes font cependant quelques patrouilles.

Parallèlement à l'enquête du Parquet, la municipalité reçoit à la mairie des dépositions de témoins. Elle a acquis la certitude que l'attentat contre Max Régis était préméditée. MM. Laberdesque et Taïlhouidec ont subi un premier interrogatoire ce matin à la prison Barberousse. La municipalité a décidé de se rendre demain en corps au gouvernement général pour demander que satisfaction soit donnée aux victimes de ce guet-apens.

Alger, 2 mai. — M. Cazin, juge d'instruction, s'est rendu aujourd'hui près de M. Max Régis, dont il a reçu la déposition. Il entendra demain celle de M. Louis Régis. Celui-ci a encore eu aujourd'hui d'abondants vomissements de sang, résultant des coups qu'il a reçus à la poitrine. Le docteur Crépin, désigné par le Parquet, a examiné les blessures de Max Régis. Les deux balles dont il a été atteint à la tête ont heureusement contourné le crâne et formé des blessures en seton. La mairie n'a pas encore reçu confirmation officielle de l'arrêté désaisissant, dit-on, le maire de la police.

LE CORPS DE M. POUZET RAMENE EN FRANCE

Marseille, 2 mai. — Le paquebot « Ville d'Oran », arrivé ce matin d'Oran, a amené les restes de M. Jules Pouset, assassiné le 4 avril par les pirates marocains. Le corps a été transporté à la gare. Il sera dirigé sur Châteauroux.

DESORDRES DE GRENOBLE

Grenoble, 2 mai. — Au cours des bagarres, sept agents de police ont été plus ou moins blessés ou contusionnés par les collectivistes. L'adjudant-chef de la brigade de sûreté a été violemment frappé par un ouvrier italien. 15 arrestations ont été opérées; elles ont été maintenues.

Grenoble, 2 mai. — Les 16 individus arrêtés hier ont été interrogés cette après-midi ; trois seulement ont été écroués. Parmi ceux-ci se trouve le concierge de la Maison du peuple et un peintre gréviste italien qui a frappé l'adjudant-chef de la police de sûreté. Les treize autres inculpés seront poursuivis sur citation directe. M. Gauthier, âgé de 62 ans, père d'un conseiller municipal, blessé accidentellement par le cheval d'un artilleur, est mort.

UNE EMEUTE AU HAVRE

Le Havre, 2 mai. — Les évènements d'hier soir ont revêtu un caractère particulièrement grave et significatif. Les manifestants étaient en proie à une véritable folie révolutionnaire et animés d'une rage de destruction forcenée. Tout a été brisé à coups de pierres sur leur passage : les lanternes des réverbères, les glaces des magasins, des cafés, les vitres des maisons particulières, des bureaux des messageries maritimes, du Cable company, des bureaux de poste et du Palais de justice, etc., etc. Plusieurs voyageurs ont été blessés dans un tramway. Ces misérables vociféraient la « Carmagnole » et l'« Internationale », en réclamant à grands cris la démission du maire. Il a fallu l'intervention de la gendarmerie à cheval et d'une compagnie du 129e de ligne pour les disperser. Deux arrestations seulement ont été opérées.

MALADIE GRAVE DE L'EVEQUE D'AGEN

Agen, 2 mai. — La santé de Mgr Cœuret Varin, évêque d'Agen, atteint d'une maladie du foie, s'aggrave tous les jours. On craint un dénouement fatal.

UN ENFANT DE 8 ANS PARRICIDE INVOLONTAIRE

Romans, 2 mai. — Un jeune enfant, âgé de 8 ans, a tué ce soir son père, M. Penaud, cultivateur à Beaumont-Monteux, en jouant avec un fusil qu'on avait laissé debout contre un mur.

ATTENTAT CONTRE UN MAIRE SUICIDE DU COUPABLE

Aigues-Mortes, 2 mai. — Le maire d'Aigues-Mortes, le docteur Monnier, rentrait à l'hôpital pour faire ses visites, lorsqu'il a essuyé trois coups de révolver dont l'un dans la direction du foie. La blessure est, dit-on, sans gravité. Le criminel, nommé Rouet, dit « l'Albinois », malade à l'hôpital, s'est suicidé en se logeant une balle dans la tête.

LA GREVE DE MADRID. — UN ACCIDENT DU A LA MALVEILLANCE. — SEPT BLESSES

Madrid, 2 mai. — La grève des tramways continue. Une collision attribuée à la malveillance a eu lieu entre deux voitures. Il y a 7 blessés.

LA CRISE MINISTERIELLE EN ALLEMAGNE

Paris, 2 mai. — L'Agence Nationale communique la dépêche suivante : Berlin 2 mai. — Vu l'impossibilité de faire adopter son projet sur les canaux, le Gouvernement a décidé de clôturer demain la session de la diète prussienne, sans attendre que cette assemblée se prononce sur le projet. Le comte de Bulow sera chargé de former un nouveau ministère. La nouvelle a provoqué une grande sensation dans les sphères politiques.

LE 1er MAI A BERLIN. — RIXES MORTELLES

Berlin, 2 mai. — Des troubles ont éclaté à Hambourg à l'occasion de la fête du 1er mai. Des rixes ont eu lieu entre socialistes et ouvriers refusant de chômer. Deux ouvriers ont été mortellement blessés. Un agent de la police a été sérieusement blessé.

DISSENTIMENTS ENTRE LORD SALISBURY ET LORD LANSDOWNE

Londres, 2 mai. — Le « Sun » croit pouvoir annoncer que des dissentiments se sont produits entre lord Salisbury et lord Lansdowne, rendant la position du ministère encore plus difficile et qu'en outre lord Salisbury serait vivement affecté par certaines révélations qui lui auraient été faites par le conseiller financier de lord Kitchener au Transvaal.

GREVE D'OUVRIERS CHARBONNIERS A GENES

Gênes, 2 mai. — Environ 500 ouvriers appartenant à des fournisseurs de charbon pour des vapeurs en partance se sont mis en grève, à la suite de dissentiments concernant les heures de travail.

LES GREVES EN ESPAGNE. — A BARCELONE

Barcelone, 2 mai. — Les grévistes des tramways persistent dans leur attitude, espérant que les compagnies capituleront. Les esprits sont très surexcités. Dans différents quartiers, les grévistes ont tiré contre les employés qui voulaient reprendre le travail.

LA GREVE GENERALE DES MINEURS ANGLAIS

Birmingham, 2 mai. — La commission exécutive de la Fédération des mineurs du centre a tenu aujourd'hui une réunion spéciale, où elle a approuvé à l'unanimité le vote d'une grève générale éventuelle.

Londres, 2 mai. — On a dit que la fédération des mineurs anglais avait décidé d'organiser la grève générale, si le Gouvernement n'abandonne pas l'impôt projeté sur les charbons exportés. Cette décision doit être définitivement tranchée le 7 courant, dans une nouvelle réunion, qui statuerait sur les voies et moyens. Si le chômage général est prescrit, il affectera 750.000 ouvriers. Toutefois on semble considérer cette menace comme un Bluff et on ne croit pas sa mise à exécution. Les mineurs n'ont pas pour eux le sentiment public.

LA PESTE BUBONIQUE AU CAP

Londres, 2 mai. — Suivant des rapports reçus du Cap, au Colonial Office, il y a eu, depuis la semaine dernière, 519 cas de peste bubonique et 217 décès. On annonce de Mafeking qu'un malade présente tous les symptômes de la peste.

A LA CHAMBRE DES COMMUNES. — LES RAPPORTS DU GOUVERNEMENT AVEC LE PAPE. — LE NOMBRE DES PRISONNIERS BOERS. — 6.000 FEMMES ET 14.000 ENFANTS !

Londres, 2 mai. — A une question de M. Mac-Neil, M. Balfour répond que s'il n'a pas été envoyé d'ambassade spéciale au Pape pour lui notifier l'accession au trône du nouveau roi, c'est parce qu'il n'y a pas de rapports officiels entre la Grande-Bretagne et le Vatican. Néanmoins avis officiel a été donné au Pape de l'accession au trône d'Edouard VII, en même temps que des remerciements pour la sympathie qu'il a témoignée pour le roi et le peuple anglais à l'occasion du récent deuil national.

M. Brodrik, ministre de la guerre, interrogé sur le nombre de Boers détenus dans les camps de concentration du Transvaal, dit qu'il y a 2.746 hommes, 6.083 femmes et 14.251 enfants. Il ajoute qu'il y a eu 284 morts depuis le 1er janvier.

UN MANIAQUE

Paris, 2 mai. — Aujourd'hui, comparaissait, devant la neuvième chambre correctionnelle, le nommé Léon-Lucien Laforge, sous les multiples préventions de trafic de décorations, port illégal de titres et de décorations, abus de confiance et escroquerie.

Cet individu, qui s'intitulait prince de Vitanval, avait fait croire à un certain nombre de gens qu'il était à la veille d'acheter les îles Bourquerolles, près de Marseille et de s'en faire proclamer roi. Il avait en outre fondé, soi-disant sous le patronage du Pape, un Ordre de Saint-Léon, dont il avait nommé un secrétaire-général, un chef d'état-major-général, un grand-aumônier. Lui-même en était le grand-maître, et décernait à profusion des croix de commandeurs, d'officiers et de chevaliers. A d'autres moments, il se donnait comme prince de Lusignan, comme cardinal romain, et, à l'audience, il a prétendu être réellement en possession de tous ces titres. Les débats, où la note gaie dominait, comme on pense, ont établi que Laforge décernait à titre gratuit les brevets de son Ordre. Un seul chef d'accusation a été retenu contre lui : celui de port illégal de titres et de décorations. Ce singulier maniaque en a été quitte pour six mois de prison.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

REUNION DES « PREVOYANTS DE L'AVENIR » A LILLE. — Les membres de la 100e section des « Prévoyants de l'Avenir » ont tenu lundi soir une importante réunion en leur local, à Lille. Des représentants fort nombreux des sections 127 (Roubaix); 800 (Fives-Saint-Maurice) ; 550 (Lezennes) ; 1298 (Hellemmes) ; 1234 (Haubourdin) etc., etc., assistaient à cette séance.

Le Président de la section de Lille, après avoir fait connaître les divers documents qu'il y avait lieu de commenter, a ouvert la discussion sur le projet Boutteville, puis a donné lecture du projet Chatelus qui maintient le principe fondamental de la société des « Prévoyants de l'Avenir », en même temps que la liberté pour toute association de gérer elle-même ses affaires en dehors de la tutelle de l'Etat. A l'unanimité, l'assemblée a déclaré se rallier au projet Chatelus.

LE 1er MAI A ARMENTIERES. — SCENES DE VANDALISME. — Mercredi, vers dix heures du soir, à la sortie d'une conférence, au Rond-Point, une bande de trois à quatre cents manifestants se sont promenés dans la ville, en chantant des refrains révolutionnaires et donnant, de ci de là, de grands coups de pieds dans les immeubles. La loge du concierge de M. Dansette, député, rue des Jésuites, a été l'objet d'un assaut spécial. Cinq arrestations ont été opérées. Conduits au poste de police, les cinq manifestants arrêtés ont été, paraît-il, remis en liberté sur l'ordre du citoyen Dandrimes, maire, qu'on était allé chercher. Au Rond-Point, des vandales ont arraché d'une chapelle encastrée dans l'angle d'une construction une statuette qu'ils ont pendue à un arbre.

UNE TENTATIVE DE MEURTRE A LABUISSIERE. — Un ouvrier mineur, Léonard Depoix, âgé de 38 ans, demeurant à Labuissière, qui était ivre, a tenté de tuer la servante de Mme Bayart, parce qu'elle refusait de lui donner à boire. C'est Mme Bayart qui a reçu, à la tête, un morceau de bois destiné à la servante ; son état est grave.

INSULTES A L'ARMEE A VALENCIENNES. — Jeudi, vers onze heures, un bataillon du 127e de ligne, revenant d'une marche-manœuvre, rentrait à la caserne Vincent, rue de Lille. Un individu qui se trouvait à la porte de la caserne à ce moment, Aupicq Octave, 31 ans, ancien rédacteur au « Réveil du Nord », qui avait probablement bien fêté le 1er mai la veille, se mit à injurier grossièrement les officiers, les traitant d' « assassins », etc. Le capitaine adjudant-major le fit immédiatement empoigner et le fit remettre entre les mains de la police. Aupicq a été mis à la disposition de M. le procureur.

NECROLOGIE. — On nous annonce, de Maubeuge, la mort, à l'âge de 53 ans, de Mme Fontaine, épouse de M. Fontaine, adjoint au maire de Maubeuge.

— Nécrologie. — Mardi, ont eu lieu, à Merlimont, les obsèques de M. l'abbé Gowet, curé de la commune, décédé à l'âge de 78 ans.

COTONS AMERICAINS

New-York, jeudi, 2 mai 1901.

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK ce jour	NEW-YORK précédente	NEW-ORLÉANS ce jour	NEW-ORLÉANS précédente
Mai......1901	7.91	7.94	7.84	7.90
Juin	7.90	7.94	7.76	7.81
Juillet	7.91	7.94	7.71	7.77
Août	7.61	7.64	7.50	7.56
Septembre	7.34	7.30	7.16	7.16
Octobre	7.24	7.21	7.03	7.02
Novembre	7.17	7.15	6.98	6.67
Décembre	7.17	7.14	6.97	6.97
Janvier	7.18	7.15	—	—
Février	—	—	—	—
Mars	—	—	—	—
Avril	—	—	—	—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
Ports des Etats-Unis...	10.000 balles	9.000 balles
de l'intérieur....	3.000 »	3.000 »

LA LAINE A LONDRES

Londres, 2 mai, 7 h. soir. — MM. H. Irwell & Co, John Hoare et Sons, ont offert aujourd'hui 12.000 balles dont 4.000 balles de croisés et 1.000 de Cap. Ce sont principalement les Allemands qui opèrent. Les enchères restent animées à la parité des cours d'ouverture de cette série de ventes. Il s'est vendu dans cette séance 2.500 balles Punta-Arenas avec cinq pour cent de baisse sur ce genre.

LA PUBLICITE

L'annonce est l'intermédiaire le plus intelligent entre le Producteur, le Négociant, le Marchand, le Consommateur. Elle remplace l'offre directe et s'impose à tous aujourd'hui.